



Position spécifique du groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries » concernant le projet de déclassement du secteur Rigaud/Belvédère en zone dite « de développement » 3.

Les tenants et aboutissants de ce projet de déclassement sont assez différents de ceux concernant Frontenex-Gradelle:

- Notons d'abord que le fait que le propriétaire-clé de ce secteur soit notre ancien maire et actuel conseiller administratif ne joue pas de rôle dans notre appréciation.
- En revanche, à l'heure où la Chambre Genevoise d'Agriculture et l'OPAGE – qu'on ne peut guère taxer de marxistes-léninistes – posent ouvertement la question de la souveraineté alimentaire à Genève (voir à ce sujet le questionnaire sur www.opage.ch), nous sommes interpellés par la possibilité de voir la dernière exploitation maraîchère de notre commune - fort appréciée de la population du reste - livrée aux constructions comme c'est le cas d'un mètre carré de terrain chaque second en Suisse. Nous courons ici le risque de découvrir un jour - mais un peu tard - que le béton ne se mange pas.
- Ce n'est en effet pas moins de six cent enfants de la région qui ont pu voir au fil des années pousser cardons, porreaux et laitues, et comprendre que le steak qu'ils mangent a pour origine non pas une barquette de polystyrène mais une vache qu'ils voient passer sous les fenêtres du jardin d'enfant. On comprend de plus que les conditions d'un déclassement ne sont pas remplies puisque la famille d'agriculteurs écrit, je cite, “qu'ils ne lâcheront pas leurs terrains”.
- Afin de contribuer à résoudre la pénurie actuelle de logements, nous aimerions d'une part avoir l'engagement des autorités cantonales qu'ils ont enfin admis l'exiguïté du territoire en tant que limite à la croissance quantitative de Genève, faute de quoi on ne fait guère que de se donner bonne conscience et reporter le problème à dans quelques années: nous risquons alors de n'avoir plus qu'un dans un tapis construit du Salève au Jura et le bourrage urbain ne

sera même plus une option. Pour revenir à notre contribution concrète à résoudre les cas difficiles actuels, nous imaginerions:

- qu'en conjonction avec un projet de quartier détaillé faisant miroir à l'ensemble Rigaud/Castan/Beaumelon, élaboré en concertation participative avec les habitants et propriétaires des parcelles riveraines et accepté par les deux-tiers de ceux-ci,
- si les agriculteurs actuels renonçaient à terme à cultiver les terrains sises au nord-est de la route Jean-Jacques Rigaud, une de ces parcelles étant une ancienne décharge propriété de la Commune:
- alors nous pourrions construire un ensemble de logements répondant à un intérêt général sur ces parcelles-là, sans que ne soit rendu nécessaire un déclassement. En effet, la réalisation d'un projet rassembleur de bâtiments de trois niveaux pourrait justifier l'application de l'indice d'utilisation des sols maximal (40%). Ces parcelles (1563, 1564, 2779 et 2784) prises en compte dans le projet de déclassement totalisent 31 597m², ce qui n'est pas négligeable et pourrait conduire à 12 600 m² de surfaces de plancher, soit jusqu'à 110 logements de 3, 4 et 5 pièces, ce qui n'est pas rien, et compenserait la sauvegarde justifiée du chemin de la Blonde à Vandoeuvres.

Il nous semble particulièrement important de veiller à ce que ce secteur ne soient pas "haché menu" pour des lotissements de villas comme nous avons pu le voir sur une parcelle anciennement exploitée sous la "protection" du même propriétaire au chemin de la Seymaz, et dont le splendide bétonnage multi-couche dégrade la lisière d'une rivière - qui n'avait guère besoin de cela.

Quant à la partie allant du sud de la route Rigaud au chemin de la Montagne, un secteur plus sensible sur le plan écologique en raison de la proximité d'une zone de bois et forêts, d'un verger traditionnel, de bâtiments recensés et d'un nant affluent de la Seymaz, nous pensons qu'il pourrait représenter, demain, un atout majeur sur les plans vivriers et du rapport ville-campagne. Il serait plus sage de renoncer à y implanter les constructions découlant un déclassement en zone 4B de développement, et c'est pour toutes ces raisons le groupe des Verts de Chêne-Bougeries refusera ce projet.

le 8 novembre 2001
Colette Tiercy